

les fèves soya et les envoyer à la manufacture dans l'état voulu. Ces légumineuses ont peut-être mûri un peu tard et il serait peut-être possible d'obtenir une variété qui mûrirait plus tôt. Je félicite le ministre de son attitude à ce sujet et je crois qu'il y a de l'avenir pour la culture des fèves soya. Je tiens à faire ces commentaires parce que, dans la partie antérieure de la session, j'ai parlé plutôt défavorablement des efforts faits pour encourager la culture de ces légumineuses.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre n'avait pas parlé alors.

M. WOOD: J'approuve tous les essais tentés à ce sujet à la ferme de démonstration.

M. LOCKHART: On a fait grand état, à la Chambre, de la surproduction du blé et la culture de la fève soya nous offre, semble-t-il, un moyen d'alléger cette surproduction. Je désire appeler l'attention du ministre sur une lettre que j'ai reçue de la part d'un homme d'affaires qui voyage beaucoup dans la partie nord de la Mandchourie. Il avait reçu une copie des remarques que j'ai faites touchant les fèves soya au commencement de la présente session. Or, il m'écrit qu'il y a différentes variétés de fèves soya qui sont cultivées dans cette partie de la Mandchourie où le climat ressemble beaucoup à celui de l'Ouest canadien. Il est d'avis que ces différentes variétés de la fève soya pourraient être cultivées dans l'Ouest canadien ainsi que dans l'Ontario. Pour moi, voilà l'un des plus vastes domaines d'investigation où le ministère de l'Agriculture devrait faire des incursions afin d'alléger la surproduction en ce qui regarde les autres grains.

L'hon. M. DUNNING: Je serai heureux d'appeler l'attention du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sur les remarques de mon honorable ami. Je sais, et les autres honorables membres sont sans doute au fait aussi, qu'à nos fermes expérimentales par tout le Canada, surtout dans l'Ouest, on fait des expériences concernant la culture de la fève soya. Des graines de semences ont été importées des régions auxquelles mon honorable ami a fait allusion, mais tout ce qui peut aider ces essais mérite d'être poussé jusqu'au bout.

L'hon. M. STEWART: Le ministre ne croit-il pas que l'abolition des droits aura pour effet de décourager la culture de la fève soya?

L'hon. M. DUNNING: Cela ne fera aucune différence et nous n'abolissons pas les droits.

L'hon. M. STEWART: Vous les avez abolis sous le régime de l'accord canado-américain.

L'hon. M. DUNNING: Ces droits n'ont jamais été imposés.

[M. Wood.]

L'hon. M. STEWART: Vous avez pris l'engagement d'admettre ces produits en franchise pendant trois ans.

Le très hon. M. BENNETT: Ces produits étaient frappés d'un droit.

L'hon. M. STEWART: Peu importe à quoi aboutiront les expériences tentées, le Gouvernement a les mains liées et il ne pourra imposer de droits pendant trois ans.

L'hon. M. DUNNING: Sur les fèves, oui.

L'hon. M. STEWART: Voilà qui n'offre guère d'encouragement à entreprendre la culture de ces fèves, dans l'intervalle. A quoi sert-il de tenter ces expériences, si nos cultivateurs ne sont pas en mesure de produire? Quelle est l'utilité de toutes ces expériences, si nos cultivateurs doivent subir la concurrence de pays qui peuvent produire cette denrée dans des conditions plus favorables qu'ici? Pour moi, la production agricole est la branche de production à laquelle le ministre devrait tout particulièrement s'intéresser. On nous dit qu'il est possible de récolter des fèves soya de bonne qualité dans la province d'Ontario et dans d'autres parties du Canada.

L'hon. M. DUNNING: Et voilà une raison d'imposer des droits!

L'hon. M. STEWART: Il s'agit d'une nouvelle industrie au Canada et je soumets que c'est au début qu'une industrie a besoin de protection et non pas lorsqu'elle est solidement établie. C'est au cours des premières étapes qu'une industrie a besoin d'être protégée et au moment où l'on tente des efforts afin de produire en quantités suffisantes pour le commerce. Le fait que le Gouvernement s'est lié les mains pour trois ans en s'engageant à ne pas imposer ces droits sur ces articles paralyse pour ainsi dire toutes les expériences que l'on tente à cet égard.

L'hon. M. DUNNING: Les fèves soya ont été admises en franchise au Canada depuis nombre d'années et personne n'oserait laisser entendre quels seraient les droits qu'il faudrait raisonnablement imposer afin d'encourager la production de ces fèves au Canada en quantités suffisantes pour le commerce. Les numéros en discussion comprennent les produits de la fève soya; or, encourager l'usage de la fève soya au pays sera mille fois plus avantageux pour la classe agricole que si l'on imposait des droits sur la fève soya. Je crois que mille est une estimation très modeste. Des expériences sont tentées à presque chaque ferme expérimentale et à la plupart des collèges agricoles, je crois, et nous favorisons l'usage des produits de la fève soya au Canada. Mon honorable ami dit que nous avons convenu d'admettre en franchise les fèves soya